

Ref : CA2017/27

CONSEIL D'ADMINISTRATION 24 MARS 2017

**DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DE LA PROPOSITION D'ACTUALISATION
DE LA PROCÉDURE RELATIVE AUX MISSIONS**

➡ le **CONSEIL D'ADMINISTRATION** de l'Université Bordeaux Montaigne, en sa séance du **24 mars 2017** réuni sous la présidence de Madame Hélène VELASCO-GRACIET,

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils

Vu les arrêtés du 3 juillet 2006 fixant les taux d'indemnité des missions, de stage, et des indemnités kilométriques

Vu l'arrêté du 26/08/2008 modifiant l'arrêté du 3 juillet 2006 fixant les taux des indemnités kilométriques

Vu l'arrêté du 7 octobre 2009 modifiant l'arrêté du 3 juillet 2006 fixant les taux des indemnités de mission dans le cas de déplacements à l'étranger

Vu les instructions n°95-078-M9 du 21 juillet 1995 et n°09-013-M9 du 22/06/2009 sur les colloques dans les établissements publics nationaux

Vu les délibérations du Conseil d'administration de l'Université Bordeaux Montaigne relatives aux frais de déplacement des personnels : 11/05/2012 ; 19/04/2013 ; 11/04/2014 ; 7/11/2014 ; 27/11/2015

Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne ;

➤ Le quorum étant atteint ;

➤ Entendu l'exposé de Mme Mendiboure, Agent Comptable,

➤ Après en avoir délibéré,

➡ **APPROUVE** la proposition d'actualisation de la procédure relative aux missions, telle que présentée en documents ci-joints à la présente délibération (cf. 2 documents ci-joints).

Délibéré par le conseil d'administration, à Pessac, le 24 mars 2017.

Nombre de membres présents	22
Nombre de membres représentés	09
Nombre d'abstentions	0
Nombre de suffrages exprimés	31
Nombre de votes pour	31
Nombre de votes contre	0

La Présidente,

Signé

Hélène VELASCO-GRACIET.

Publié le : 30/03/2017

Transmis au Recteur Chancelier des Universités d'Aquitaine le : 27/03/2017